

| | | |
|---|--|---|
| <p>N°10</p> | <p align="center">FORUM ANLCI 2.0 en Martinique <i>3^{ème} phase</i></p> <p align="center">Une stratégie et une démarche proactive pour aller plus loin Restitution des travaux du Forum</p> | |
| <p>ELEMENTS DU CONTEXTE</p> | <p>Cette dernière phase du Forum ANLCI 2.0 vient mettre l'accent sur la sécurisation des parcours des salariés en difficulté avec les compétences de base par l'acquisition du Socle de connaissances et de compétences.</p> <p>La problématique de l'illettrisme sera abordée au sein de l'entreprise avec les OPCA dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux dispositifs de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, notamment avec le Compte Personnel de Formation (CPF) et le Conseil en Evolution Professionnel (CEP). L'utilisation du Référentiel des Compétences Clés en Situation Professionnelle (RCCSP) devra intégrer l'ensemble du processus.</p> <p>Cette démarche proactive nécessitera la réalisation d'un diagnostic des besoins et des attentes en amont. Les résultats viendront nourrir la réflexion collective autour de propositions d'actions pour accompagner les entreprises dans le processus de développement des compétences clés.</p> <p>L'ANLCI avec l'appui du FEDER soutient la poursuite du travail engagé dans l'action « Pratiques contre l'illettrisme en Outre-mer » pour le territoire de la Martinique.</p> | |
| <p>OBJECTIFS GENERAUX :</p> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser un diagnostic des besoins et des problèmes rencontrés ✓ Sensibiliser les conseillers en formation sur les notions d'individualisation, de contextualisation dans l'élaboration de propositions de formation ✓ Généraliser l'utilisation du RCCSP et ses extensions opérationnelles ainsi que le Socle Commun de Connaissances et Compétences Professionnelles (S3CP) ✓ Construire des réponses adaptées dans la prise en charge du salarié en situation d'illettrisme | | |
| <p>DATE(S) : Du 8 au 17/12/14</p> <p>INTERVENANT (s) : DCG CONSULTANT</p> | <p>1. Diagnostic auprès des OPCA</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontres sur site avec les OPCA sur 3 jours <p>2. Atelier de réflexion : Développer les compétences clés des salariés pour lutter contre l'illettrisme en entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les enjeux de la lutte contre l'illettrisme au sein de l'entreprise ▪ Comment accompagner les entreprises dans le repérage des situations professionnelles où l'illettrisme pose problème ▪ Quels outils ? Comment articuler les dispositifs ? ▪ Elaborer des pistes de travail <p>Public : OPCA – CNFPT</p> | |
| <p>DATE(S) : 27 Janvier 2015</p> | <p>3. Bilan du Forum ANLCI 2.0</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Restitution de tous les travaux ▪ Présentation des préconisations <p>Public : PREFECTURE – DIECCTE – CONSEIL REGIONAL - OPCA – CNFPT – Groupement d'employeurs – OF Illettrisme – Acteurs de la lutte contre l'illettrisme</p> | |
| <p>CONTACT</p> | <p align="center">Céline JEROME celine.jerome@agefma.fr</p> | <p align="center">AGEFMA Tél. : 05 96 71 21 86 - Fax : 05 96 73 57 08 Site Internet : www.agefma.fr</p> |